

JE M’INFORME ET JE PRÉPARE MON AFFILIATION



1



Je dispose d’une dispense d’adhésion obligatoire

➔ Je le signale à mon employeur et je lui fournis les justificatifs requis.

En cas de dispense d’adhésion au contrat collectif, vous n’aurez aucune participation financière de votre employeur !

OU

2



Je suis pré-affilié par mon employeur

➔ Je rassemble mes documents et justificatifs.

Pour moi

- Attestation de l’Assurance Maladie (*moins de 3 mois*)
- RIB

Pour mes ayants droit

Conjoint Partenaire de PACS Concubin

- Attestation de l’Assurance Maladie (*moins de 3 mois*)

Justificatif(s) de situation familiale

- Livret de famille ou PACS ou justificatif de domicile commun et attestation sur l’honneur

Enfant(s) Petits-enfants à charge

Pour tous

- Attestation de l’Assurance Maladie (*moins de 3 mois*)
- Livret de famille

Pour vos enfants / petits-enfants de plus de 21 ans

- Certificat de scolarité
- Contrat d’apprentissage ou de professionnalisation
- Justificatif de recherche d’emploi

Pour vos enfants / petits-enfants en situation de handicap, sans limite d’âge

- Carte d’invalidité ou attestation MDPH



Pour les enfants de moins de 16 ans, le rattachement doit être visible sur l’attestation de l’Assurance Maladie de l’un des deux parents

Vos enfants de plus de 21 ans peuvent être inscrits jusqu’à leur 25^e anniversaire

JE RÉALISE MON PARCOURS D’AFFILIATION



1



Je reçois un courriel de mon employeur

Mon employeur me fait parvenir un lien de connexion à un **portail d’identification** me permettant de démarrer mon parcours d’affiliation.

Afin de m’identifier, je me munis de mon **numéro de sécurité sociale**, de mon **n° de matricule RH** et je communique mon **adresse de courriel personnelle**.

À partir de là, je peux démarrer mon parcours.



Un courriel contenant un lien personnalisé vers mon parcours d’affiliation me sera envoyé par la MGP. Ce lien est strictement personnel et ne peut pas être utilisé par un autre agent. Si je l’ai perdu, la MGP peut me le ré-envoyer.

Je suis un agent employé par un établissement public ayant décidé de déléguer entièrement le processus à la MGP : la MGP m’adresse directement le courriel contenant le lien personnalisé pour accéder au parcours d’affiliation.

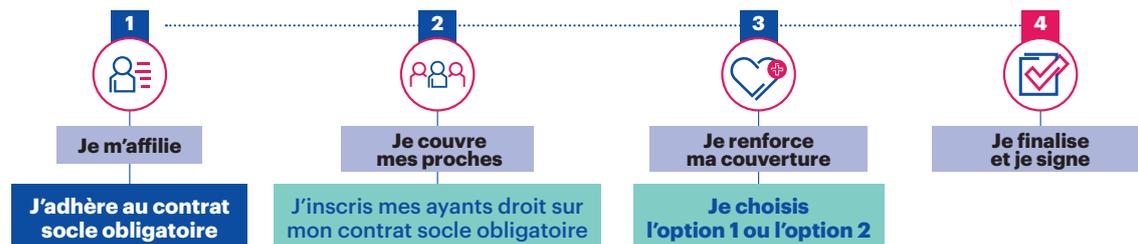


JE RÉALISE MON PARCOURS D'AFFILIATION

2



Je complète mon parcours d'affiliation en ligne



Participation de l'employeur

■ Adhésion obligatoire / Cotisation décomptée de la fiche de paie

■ Adhésion facultative / Cotisation directement prélevée sur votre compte bancaire



Remboursement de l'employeur à hauteur de 5 €

L'option choisie s'appliquera également aux ayants droit que vous avez inscrits sur votre contrat.



Que je sois adhérent auprès de la MGP ou auprès d'un autre organisme, la finalisation du parcours d'affiliation est indispensable pour activer ma garantie et celle de mes ayants droit éventuels ainsi que pour percevoir mes remboursements.

3



Je résilie ma complémentaire santé actuelle

Je suis adhérent auprès de la MGP



Je n'ai rien à faire, ma résiliation est automatique

Je suis adhérent auprès d'un autre organisme



Je peux **générer un mandat de résiliation** depuis mon parcours d'affiliation



Si je suis ayant droit d'un contrat individuel ou collectif, les démarches auprès de l'organisme doivent être réalisées par le bénéficiaire principal.

JE BÉNÉFICIE DE MA GARANTIE SANTÉ

1



Je reçois ma confirmation d'affiliation par courriel

La MGP **confirme mon affiliation** et celle de mes ayants droit au contrat collectif santé souscrit par mon employeur.



2



J'active mon espace adhérent

Je suis adhérent auprès de la MGP



Rien ne change, **je garde mon identifiant et mon mot de passe**

Je suis adhérent auprès d'un autre organisme



J'active mon espace avec le **numéro d'adhérent communiqué dans le courriel de confirmation** d'affiliation



J'y retrouve un guide de bienvenue et des fiches pratiques pour la prise en main de ma garantie !

3



Je reçois ma carte de tiers payant

La MGP **m'envoie ma carte de tiers payant** par voie postale. Je peux également la télécharger depuis mon espace adhérent.



La réception de la carte de tiers payant peut varier selon les délais postaux.

MA GARANTIE EST ACTIVE À COMPTER DU 01/01/2026 !